

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 27 mars 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents : I. LARDIN J.P. MARTIN R. VOIZEUX
 G. CASTENETTO R. LEMOINE J.P. MUGNIER
 S. GALDO A. LASSERTEUX F. LAUNOY
 M. PARISEL G. VILLEMIN H. KWASIAK
 F. BOUARD

Etaient absents : M. KHOURI S. DOLEGEAL

Secrétaire de séance : S. GALDO

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2024 DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion 2024 de la commune dressée par le Receveur Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion 2024 de la commune dressé par le comptable public de Chaumont.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DE LA COMMUNE

Présenté par Mme le Maire,
Approuvé à l'unanimité sous la présidence de Jean-Pierre MARTIN, le compte administratif 2024 de la commune laisse apparaître les résultats suivants :

- Section d'investissement, un résultat déficitaire de 54 404,54 €
- Section de fonctionnement, un résultat excédentaire de 65 963,85 €

COMPTE DE GESTION 2024 DU LOTISSEMENT DE L'EUROPE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion 2024 du lotissement de l'Europe dressé par le comptable public de Chaumont,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion 2024 du lotissement de l'Europe dressé par le comptable public de Chaumont.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU LOTISSEMENT DE L'EUROPE

Présenté par Mme le Maire,
Approuvé sous la présidence de Jean-Pierre MARTIN, le compte administratif 2024 du lotissement de l'Europe laisse apparaître les résultats suivants :

- section d'investissement, un résultat de 0 €
- section de fonctionnement, un résultat de 0 €

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET

Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil Municipal décide de reporter les résultats 2024, comme suit :

- au budget primitif de la commune, une recette de fonctionnement de 134 590,22 €
- au budget primitif de la commune, une recette d'investissement de 2 639,90 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Le conseil municipal décide de maintenir les taux suivants pour l'année 2025, à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 37,06 % (part communale + départementale)
- Taxe foncière sur le non bâti : 26,13 %
- Taxe d'habitation sur résidence secondaire : 13,44 %

Les taux communaux restent inchangés par rapport à l'année 2024.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2025

Présenté par Mme le Maire,
Adopté à l'unanimité,
Le budget 2025 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes.

- **section fonctionnement : 495 625,81 €**
- **section investissement : 150 579,33 €**

GROUPAMA:REMBOURSEMENT DE SINISTRES

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'encaisser 3 chèques :

- 1318,07 € relatif au remboursement d'un sinistre au clocher
- 205 € relatif au remboursement d'un carreau à la salle des fêtes
- 206,24 € relatif la vérification des extincteurs et l'achat d'un extincteur

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A la demande de diverses associations, les membres du conseil municipal décident d'accorder les montants de subventions suivants :

ADMR ANDELOT : 100 € Mme le Maire ne prend pas part au vote ni au débat.
RESTOS DU COEUR : 100 €
PREVENTION ROUTIERE : 100 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG : 100 €
COMITE DE LUTTE CONTRE LE CANCER : 150 €
COMITE DES FETES : 3 000 €
ONAC : 100 €

AMIS DES VIEUX JOURS : 100 €
LES 6TROUILLES : 300 €
REVEIL SPORTIF DE MANDRES : 300 €

COLLEGE DE NOGENT : demande une subvention pour un voyage sportif en juin. 3 enfants de Mandres sont concernés. Les membres du conseil municipal décident d'accorder la somme de 70 € par enfant.

Approuvé à 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS

COLLEGE SAINT-SAENS DE CHAUMONT : sollicite une subvention pour un enfant de Mandres pour un voyage à Londres. Mme le maire propose de verser 70 €.

Approuvé à 9 voix POUR et 4 ABSTENTIONS

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Animations de Pâques : le samedi 19 avril à 15h à la salle des fêtes.

Aménagement de la voirie rue de l'Europe : le CAUE a fait une proposition d'aménagement.

Plusieurs projets agri-photovoltaïques sont en cours : Donnemarie, Biesles et La Perrière à Nogent

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 23 heures